



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### LICENCE & ASSURANCE 2024/2025

#### CONTRATS D'ASSURANCE LICENCE

##### **1. Contrat « Responsabilité Civile avec extension Accidents Corporels » - Police n°AR880061**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer, avec la licence, un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Pour la saison 2024/2025, la Ligue a souscrit ce contrat d'assurance pour ses clubs et ses licenciés auprès de la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire d'HELMETT SPORT.

Figure en page(s) suivante(s) un résumé des garanties incluses dans ce contrat ; la **notice d'information est téléchargeable sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, [paris-idf.fff.fr](http://paris-idf.fff.fr) (rubrique « Document – Formulaires Club ») et sur le site [www.helmett-sport.com](http://www.helmett-sport.com).**

Pour tous renseignements sur ce contrat, contacter Helmett par téléphone au 02.31.06.08.06 ou par mail : [fff@helmett-assurances.com](mailto:fff@helmett-assurances.com).

##### **2. Contrat « Protection Juridique – Intégrité des licenciés » - Police n°68GSLFRINTLIC/01**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses licenciés un contrat de protection juridique ayant pour objet de proposer un accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive.

Pour la saison 2024/2025, la Ligue a souscrit ce contrat de protection juridique auprès de CFPD ASSURANCES par l'intermédiaire d'HELMETT SPORT.

**La notice d'information est téléchargeable sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, [paris-idf.fff.fr](http://paris-idf.fff.fr) (rubrique « Document – Formulaires Club ») et sur le site [www.helmett-sport.com](http://www.helmett-sport.com).**

Pour tous renseignements sur ce contrat, contacter l'assureur par téléphone au 02.31.29.15.32 ou par mail : [helmett-lfr@cfdp.fr](mailto:helmett-lfr@cfdp.fr).

#### LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties de base (pour la partie « Accidents Corporels ») attachées à la licence peuvent vous paraître insuffisantes.

Aussi, il vous est proposé **plusieurs « formules de garanties complémentaires »** (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières) dont le détail et le coût sont présentés ci-après et qui viennent augmenter les garanties de base attachées à la licence (formule A) ; le licencié intéressé a la possibilité de **souscrire individuellement** à l'une des formules proposées en se connectant à son espace sur le site [www.helmett-sport.com](http://www.helmett-sport.com).

## Ligue de Paris Île-de-France de Football

### RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

#### 1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AR880061)

##### • RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Domages corporels, matériels et immatériels confondus / an	20 000 000 €	
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur <a href="http://www.helmatt-sport.com">www.helmatt-sport.com</a> , rubrique téléchargements, Ligue Paris Île-de-France)		

##### • RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance	
DONT :		
› Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT
› Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800 €
› Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	150 000 € / sinistre	NÉANT
› Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
› Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport)	2 000 000 € / année d'assurance	1 500 € / sinistre
› Atteinte à l'environnement accidentelle	1 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
› Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NÉANT
› Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100 € / sinistre

##### • RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2 000 000 € / année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT :		
› Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	1 000 €

##### • DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS ..... Seuil d'intervention : 500 €

Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

#### NOTA :

GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2024/2025. Cotisation assurance : 2,11 € TTC/an/licencié (dont 0,82 € au titre des garanties Individuelle Accident et 0,05 € au titre de la Protection Juridique). Le licencié a la possibilité de renoncer aux garanties Individuelle Accident (d'un coût de 0,82 € TTC) et aux garanties Protection Juridique (d'un coût de 0,05 € TTC), et donc à toute couverture en cas d'accident corporel, et de violences sexuelles, physiques et psychologiques subies dans le cadre de la pratique sportive, par tout moyen permettant de faire la preuve de cette renonciation au siège de la Ligue simultanément à la demande de licence.

#### 2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A (GENERALI n° AR880061)

La Ligue de Paris Île-de-France de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

##### LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

	Garanties de base	
	Titulaires de la licence	Franchise
Décès (1)	- Célibataire ..... 27 500 € - Marié ou pacsé ..... 31 000 € + 15 % par enfant à charge	NÉANT
Invalidité permanente	- IP de 1 % à 32 % de taux d'invalidité (TI) : 25 000 € X TI - IP de 33 % à 65 % de taux d'invalidité (TI) : 45 000 € X TI - IP à partir de 66 % de taux d'invalidité (TI) : 90 000 €	NÉANT
Invalidité grave (transport exclu)	- à partir de 66 % de taux d'invalidité (TI) : 1 000 000 €	NÉANT
Frais médicaux / pharmaceutiques / d'hospitalisation (2)	300 % tarif convention Sécurité Sociale	NÉANT
Forfait optique / bris de lunettes (2)	400 € par accident	NÉANT
Forfait dentaire (2)	Maximum 500 € par dent	NÉANT
Frais d'orthodontie (2)	1 000 € par accident	NÉANT
Forfait prothèse auditive (2)	1 000 € par accident	NÉANT
Frais de recherche, de secours et de transport (2)	30 000 € par accident Frais réels pour le transport et rapatriement	NÉANT
Frais de rattrapage scolaire et Frais de transport	1 000 € par licencié	15 jours
Redoublement de l'année scolaire	1 000 € par licencié	15 jours
Frais de reconversion professionnelle	5 000 € par licencié	Si taux IP > à 25%
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels, indemnisation au maximum pendant 365 jours	NÉANT
Frais de transport prescrits (2)	Frais réels	NÉANT
Frais prescrits non remboursés par les régimes obligatoires	1 525 € par accident	NÉANT

(1) Pour les assurés de moins de 12 ans, la garantie est limitée aux frais d'obsèques (dans la limite du capital Décès) ;

(2) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés.

#### 3. PROTECTION JURIDIQUE INTÉGRITÉ DES LICENCIÉS

(CFDP n° 68GSLFRINTLIC/01)

##### Au bénéfice des personnes physiques (licencié.e.s).

Elle consiste en l'accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive. La notice d'information complète est disponible sur [www.helmatt-sport.com](http://www.helmatt-sport.com), rubrique téléchargements, Ligue Paris Île-de-France.

## Ligue de Paris Île-de-France de Football

### SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'HELMETT Sport sur [www.helmatt-sport.com](http://www.helmatt-sport.com).

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
<b>Formule B - Garantie 1 ✦</b> <b>Formule C - Garantie 2 ✦</b> (1) À compter du 22 <sup>e</sup> jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an
<b>Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité"</b> À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € / an
<b>Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an
<b>Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			12,50 € / jour	35 € / an
<b>Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an
<b>Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			23 € / jour	56 € / an

### SAISON 2024/2025 NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

## Complétez votre protection en 3 clics !



Augmentez votre niveau de couverture globale



Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité



Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur  
[www.helmatt-sport.com](http://www.helmatt-sport.com)



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de [www.helmatt-sport.com](http://www.helmatt-sport.com).

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur [www.helmatt-sport.com](http://www.helmatt-sport.com), rubrique téléchargements, Ligue Paris Île-de-France.